



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), que lors de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Marieville qui se tiendra le 2 mai 2017, à 19 h 30, il sera procédé au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016.

Donné à Marieville, le douze avril deux mille dix-sept (12 avril 2017).

La greffière,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 17-19